

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Anne-Marie SAURY, **Conseillère Municipale.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

31 – 05 avril 2018

31. Demande de subvention auprès du conseil départemental du Tarn et Garonne en vue d'obtenir la subvention annuelle d'aide au fonctionnement et à l'équipement en instruments et matériel pédagogique pour l'école municipale de musique de Moissac pour l'année 2017

Rapporteur : Madame VALETTE.

Considérant que la Ville de Moissac organise annuellement sur son territoire les enseignements artistiques spécialisés en matière musicale dans le cadre de la filière culturelle des enseignements artistiques et qu'elle bénéficie depuis sa création d'une aide au fonctionnement départemental,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter l'aide au fonctionnement (36 euros par heure d'enseignement hebdomadaire) et à l'investissement au titre des acquisitions de matériel (50% du montant de la dépense HT) au titre de l'année 2017 auprès du Conseil Départemental du Tarn et Garonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Pour copie conforme

Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :